



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

L'an 2019, le 19 juin, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. René ACREMENT, M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, M. Philippe DANIEL, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Laurent GELLENONCOURT, Mme Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, M. Maurice HERIAT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Fernand PHILIPPE, M. Guy SERVANT, M. Éric TAVERNE, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME

Etaient excusés avec pouvoir :

M. Jacques LAMBLIN pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. François GENAY pouvoir à M. Christian GEX.

Etai(ent) excusé(s) :

M. Philippe ARNOULD, M. Guy BIENTZ, Mme Claudine COLAS, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, Mme Dominique JACQUOT, M. Francis LARDIN, M. Jean-Paul MARTIN
M. Jean-Christophe AUBERT remplacé par M. Gérard COINSMANN, Mme Annie FARRUDJA remplacée M. Maurice HERIAT, M. Jacques PISTER remplacé M. Fernand PHILIPPE, M. Jonathan KURKIENCY remplacé M. Guy SERVANT, M. Frédéric MAILLIOT remplacé M. Éric TAVERNE

Voix consultatives : Mme Sophie LEHE était présente et M Claude RICHARD était excusé.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Damienne VILLAUME.

Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour Monsieur le Président sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : modification du budget Transport afin de régler la facture du cabinet Cloix Mendès et Gil. Le comité de pôle, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

2019-041 FINANCES :

DECISION MODIFICATIVE ANNEXE TRANSPORT-MOBILITE N°1

Des ajustements budgétaires sont nécessaires au budget Transport :

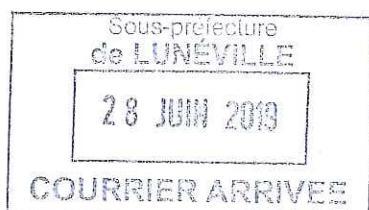
- Afin de régler la facture du cabinet Cloix Mendès et Gil relative à l'accompagnement du pays dans l'organisation et la passation du marché de « transport à la demande », il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit pour permettre les écritures comptables :

Investissement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
20	2031	Frais d'étude	+ 1 600,00 €
020	020	Dépenses imprévues	- 1 600,00 €

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget annexe Mobilité-Transport 2019 selon les écritures comptables décrites



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président, Hervé BERTRAND



Document à retourner à :

Conseil Régional Grand Est
 Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
 Service Administration et Gestion DEA
 Place Gabriel Hocquard
 CS 81004
 57036 METZ CEDEX 1

Affaire suivie par : Emmeline LALLEMENT

Tél. : 0387336426

DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
 ACOMPTE N° / SOLDE

Date d'attribution : Commission Permanente du Conseil Régional du 31 mars 2017

Dossier n° : 17P00137

Objet de la subvention : Associations EEDD

Nom du bénéficiaire : LORRAINE ENERGIES RENOUVELABLES

Compte à créditer : RIB 20041010100743944M03179

IBAN FR5820041010100743944M03179

Montant de la dépense subventionnable : 8333,00 € HT (1)

Montant de la subvention : 3 000,00 € (2)

Cadre à compléter par le bénéficiaire :		Cadre réservé au Conseil Régional
Montant des dépenses justifiées sur la présente demande :	162,22 € HT (3)	N° DGR ou DCP N° et dates des mandats
Montant des dépenses justifiées antérieurement :	6568,98 € HT (4)	
Montant total des dépenses justifiées :	6731,20 € HT (5=3+4)	
Subvention correspondante	2423 € (6=5-2/1)	
A déduire acompte déjà versés :	3000 € (7)	
MONTANT ACOMPTE OU SOLDE SOLICITE :	-577 € (8=6-7)	
RESTE A VERSER (le cas échéant) :	0 € (2-8)	

En cas de versement du solde (a)

Atteste la fin de l'opération mentionnée par le présent certificat.

CERTIFIE EXACT,

A Blâmont le 28.06.2019

Le bénéficiaire

[Signature]

LORRAINE ENERGIES RENOUVELABLES

15, rue de la Voise
 54460 BLAMONT

Association loi 1901
 SIRET 46 46 01 00010

(a) : Indiquer la mention « Atteste la fin de l'opération mentionnée au présent certificat »

Cabinet A. SAUTEUR
 EXPERTISE COMPTABLE
 COMMISSARIAT AUX COMPTES
 41, rue Foch
 54460 CIREY SUR VEZOUZE
 Tél. : 03 83 42 52 16 - Fax : 03 83 42 61 10